



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF

**Dispositions votées par le Comité directeur du 6 février 2020  
pour application au 15 septembre 2020**

### **Chapitre 1<sup>er</sup> - Article 2.2. - Classifications particulières**

Les joueurs classés 3<sup>ème</sup> division et de plus de 75 ans, pourront choisir la rétrogradation en 4<sup>ème</sup> division sans restriction.

### **Chapitre 5 - Article 41.a.2. - Inscriptions**

Toute équipe régulièrement inscrite qui ne se désiste pas au moins **7 30** jours avant la date prévue du début de la compétition, s'engage à participer à celle-ci. Ce désistement réglementaire entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours national du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB par mail. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué à l'équipe.

### **Chapitre 5 - Article 72 - Durée des compétitions - Gain de la partie**

#### 1. Durée maximum des parties

Pour toutes les catégories et types de compétitions traditionnelles, la durée **maximum** des parties **doit être fixée est généralisée** ainsi :

- Quadrettes : 2 heures

- Doubles, triples et Simples : 1 heure 30

Ces durées peuvent être diminuées en temps (RTI art. 8 page 13).

### **Chapitre 6 - Article 91.1. - Principe de catégorisation**

C'est une catégorisation nationale.

Les féminines peuvent évoluer dans les compétitions féminines et masculines et leur catégorisation s'effectue par une prise de points obtenus dans ces compétitions.

Toutefois, pour monter ou se maintenir en F2, seuls les points pris dans les concours féminins comptent.

Pour la montée ou le maintien en F3, tous les points comptent.

### **Ligue Sport Boules M2**

A compter de la saison 2020/2021, la M2 sera scindée en 2 avec la création d'une Ligue Sport Boules M2 de 16 équipes. Ces 16 équipes correspondront aux 2 équipes de la Ligue M1 qui descendront et aux équipes de M2 classées de la 3<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> places, les 2 premières accédant à la Ligue M1.

La saison se déroulera comme l'ex Super 16 M1 avec 10 étapes de quadrettes et les tournois de Pentecôte. Les concours se joueront sur une journée.

Les compétitions seront calquées sur la Ligue Sport Boules M1 : déroulement en groupes de 4 à 1 qualifié, partie de classement pour les 2èmes et 3èmes de groupe, parties en 2h00 et attribution de points identiques.

Au terme de la saison 2020/2021, les 2 premières équipes du classement accéderont en M1, les 2 dernières descendront en M2.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Les championnats de France Doubles, Quadrettes et Simples n'attribuent pas de points.

### **M3**

A compter de la saison 2020/2021, l'accession en M2 sera ouverte uniquement aux équipes déclarées en M3 et sur la base des résultats dans les concours dédiés.

Le classement final des concours dédiés désignera les équipes qui accèdent à la M2 et permettra de qualifier directement au championnat de France quadrettes M3.

Il sera possible de déclarer une équipe en M3 avec un minimum de 3 joueurs d'une même AS/ESB.

Sur les concours dédiés, seules les équipes déclarées participeront. Elles seront composées de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.

L'équipe sera complétée par 1 à 3 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB.

Ces compléments d'équipes pourront évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB.

Le nombre total d'équipes qualifiées en quadrettes M3 reste le même sur chaque ligue, mais charge aux LBR de répartir les places qualificatives entre les concours dédiés dont elles ont la charge et le ou les fédéraux régionaux.

Pour la première saison d'application, l'accession en M2 se fera sur la base du volontariat.